



DEMANDE DE LOCATION DE MATÉRIEL

Associations Caussadaises

Année
2024

(Service Festivités)
Festivites@mairie-caussade.com

ASSOCIATION OU ORGANISME, précisez la dénomination :	
LIBELLE DE LA MANIFESTATION :	DATE :
LOCALISATION :	
Nom et Prénom du demandeur :	Date de la demande :
Adresse :	Signature du demandeur :
.....	
☎.....	☎.....
☒.....	

MATERIELS	NOMBRE EN STOCK	QUANTITE DEMANDEE
Chaise métallique.....	300
Chaise coque.....	2000
Banc.....	95
Table pliante kermesse (bois) 2m x 70 cm...	120
Table pliante (plastique) 1,85m x 77 cm.....	30
Barrière.....	200
Barnum 3x3.....	20
Stand 4x8.....	3
Grille d'exposition.....	24
Praticable 2x1 hauteur 20 ou 40 cm.....	6
Praticable ciseaux 2x1 hauteur 20,40,60,80 ou 100cm	3
Praticable scène 2x1 hauteur 60cm à 100cm réglable	48
Pédiluve (abreuvoir).....	3
Arbuste en pot.....	25
Panneau élection simple.....	10
Panneau élection double.....	70
Urne.....	5
Isoloir.....	10

*Rappel : les containers-poubelles sont à réserver auprès de la Communauté des Communes
du Quercy Caussadais au 05.63.93.28.66*

DEMANDE DE LOCATION DE MATÉRIEL

PLAN D'IMPLANTATION des équipements à fournir

Important

1. Si le lieu choisi de la manifestation ne bénéficie pas d'installation électrique ou que la puissance est insuffisante, **l'association devra prévoir son alimentation électrique** : soit en demandant un raccordement provisoire sur le réseau de distribution publique, ou en louant un groupe électrogène.
2. La plupart des installations électrique fixe des locaux communaux ne supportent qu'une consommation limitée en raison de l'utilisation quotidienne des usagers de ces bâtiments. **C'est pourquoi les organisateurs devront s'adapter à la puissance électrique disponible dans les locaux mis à disposition par la Ville. Les rallonges ne sont pas mises à disposition. La Commune n'intervient pas sur des installations privées.**

Cadre réservé à l'administration

Date de validation :

Suite de la demande : accordée non accordée

Observations éventuelles :

CAUSSADE, le
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué,

Jacques VIDAILLAC